

Ce mandat est à nous retourner signé et à transmettre impérativement à votre banque.

Merci de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB)

Le mandat est dédié aux prélèvements SEPA interentreprises. Vous n'êtes pas en droit de demander à votre banque le remboursement d'un prélèvement SEPA interentreprises autorisé une fois que le montant est débité sur votre compte. Vous pouvez cependant demander à votre banque de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance. Vous avez le droit de contester auprès de votre banque tout prélèvement SEPA interentreprises que vous estimez non autorisé : la demande doit être présentée sans tarder et, sauf convention contraire avec votre banque, au plus tard dans les 13 mois après le débit de votre compte.

Adresse du débiteur

Créancier : LLUM – ENRGIA ENERGIE CATALANE
22 Route du Col de Sous, 66230 PRATS DE MOLLO
LA PRESTE

Identifiant Créancier SEPA : FR07ZZZ87C3F0

Lieu, date et signature	15-03-2023
-------------------------	------------

TARASCON

ROUX OLIVIER

FR76 3007 7048 5411 7026 0020 029

SMCTFR2A

ROUX OLIVIER